BIMENSUELLE
N°389
9 septembre 2016

La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

# Le SNES demande un crédit d'impôt spectacle vivant

**FISCALITÉ.** Le Syndicat national des entrepreneurs de spectacles (SNES) réclame l'extension au théâtre du crédit d'impôt pour soutenir les spectacles vivants musicaux ou de variété[1], obtenu l'année dernière par le Prodiss, de longue lutte. L'objectif du délégué général du SNES, Philippe Chapelon, est de simplement faire rajouter le mot «théâtre» à l'article concerné de la loi de finances. Actuellement, le dispositif s'applique aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ayant obtenu un agrément auprès du ministère de la Culture. Destiné à favoriser les artistes en développement, il s'applique avec des restrictions. Il concerne les spectacles d'artistes dont aucun spectacle n'a comptabilisé plus de 12 000 entrées payantes pendant les trois années précédant la demande d'agrément (non compris les festivals et premières parties). Le crédit d'impôt pour les PME porte sur 30% des dépenses de création, d'exploitation et numérisation avec un plafond haut placé à 500 000 € par spectacle (750 000 par entreprise et par exercice). Philippe Chapelon a fait ses comptes et estime que l'extension de ce principe au théâtre représenterait un coût de seulement 3 millions d'euros par an. **Y. P.**

D.R.

Philippe Chapelon

*(1) Article 113 de la loi 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016*

BIMENSUELLE
N°395
2 décembre 2016

La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

BUDGET 2017

# Crédit d'impôt : bientôt pour le théâtre ?

Le SNES (Syndicat national des entrepreneurs de spectacle) poursuit ses démarches auprès du gouvernement pour que le crédit d'impôt du spectacle vivant musical et de variétés soit élargi dans les mêmes conditions aux spectacles de théâtre. Ses représentants ont reçu un accueil bienveillant au ministère de la Culture et au cabinet du Premier ministre. Mais l'extension n'a pu être glissée dans les arbitrages déjà négociés entre Bercy et le ministère de la Culture pour le projet de loi de finances 2017. Le député Patrick Bloche avait défendu, sans succès, des amendements pour étendre le crédit d'impôt musical à l'ensemble du spectacle vivant, d'une part, et aux cabarets, d'autre part («revues et numéros artistiques»). Le SNES pense qu'il sera plus facile d'avancer progressivement en incluant d'abord le terme «théâtre» avec la musique dans le dispositif existant, quitte à l'étendre par la suite à d'autres disciplines. «*Cela aurait un impact important en termes de professionnalisation et d'emploi*, plaide Philippe Chapelon. *C'est d'autant plus justifié que dans les spectacles musicaux est inclus le secteur de l'humour où l'on retrouve les mêmes producteurs que dans le théâtre.*» Les espoirs sont reportés à la prochaine loi de finances rectificative. Les fameux arbitrages entre Bercy et les ministères ont pourtant été mis à mal au cours de la discussion parlementaire, ce qui a permis, par exemple, l'adoption d'un amendement augmentant le taux du crédit d'impôt pour les jeux vidéos de 20 à 30% et le plafond par entreprise de 3 à 6 M€. Ce qui portera le coût de cette mesure à 25 M€ (10 M€ en 2016) pour 20 entreprises bénéficiaires. Le coût de l'extension du crédit d'impôt au théâtre a été estimé à seulement 3 M€. **Y. P.**

## Musique : effet rétroactif

**La direction de la législation fiscale a répondu favorablement à la demande du ministère de la Culture concernant le crédit d'impôt pour le spectacle vivant musical. Bien que cette mesure ait été instaurée en juillet, les dépenses engagées à compter de janvier 2016 pourront être prises en compte dans le crédit d'impôt.**

La Scène
LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE
N°82 | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE 2016

FISCALITÉ

# Le SNES milite pour le crédit d'impôt

Le Syndicat national des entrepreneurs de spectacles (SNES) réclame l'extension au théâtre du crédit d'impôt voté l'année dernière pour soutenir les spectacles vivants musicaux ou de variété. Actuellement, le dispositif s'applique aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ayant obtenu un agrément auprès du ministère de la Culture. Le crédit d'impôt pour les PME porte sur 30% des dépenses de création, d'exploitation et numérisation avec un plafond haut placé à 500 000 € par spectacle (750 000 € par entreprise et par exercice).

# « Étendre le crédit d'impôt aux entreprises d'art dramatique et chorégraphique » (J.-C. Lande, SNES)

Paris - Publié le jeudi 24 mars 2016 à 17 h 36 - Actualité n° 65478

• Négociations de l'assurance-chômage des personnels intermittents du spectacle,
• Mise en alerte des pouvoirs publics sur les difficultés de diffusion des spectacles,
• Développement des partenariats public/privé,
• Poursuite des travaux afin de faire reconnaître une droit de propriété intellectuelle aux producteurs de spectacles,
• Mise en place d'un crédit d'impôt pour les entreprises de spectacle vivant musicaux ou de variétés et « dans les prochaines semaines demande auprès des pouvoirs publics d'extension de ce crédit d'impôt aux entreprises d'art dramatique et chorégraphique du secteur d'initiative privée »
• Labellisation des spectacles des adhérents du SNES,
telles sont les actions que le SNES développe au service des entrepreneurs de spectacles auprès des pouvoirs publics en 2016, annonce le syndicat lors de la 6e édition du Forum du SNES à Paris le 24/03/2016. « L'année qui s'est écoulée est une année bien triste puisqu'elle a été le témoin de deux attentats qui ont frappé la France et le spectacle vivant. Je souhaite exprimer ma sympathie et ma solidarité envers les équipes dirigeantes du Bataclan », déclare Jean-Claude Lande, président du SNES, lors de l'inauguration du Forum.

« Le bilan de l'ASTP est positif en terme d'activité. Il l'est moins par rapport à la grande fragilisation de notre secteur.
J'aimerais que le ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Paris soient conscients de cette fragilisation. Je le dis avec une certaine gravité par rapport à ce que représentent les théâtres en termes d'activité et en terme d'emploi », déclare Antoine Masure, délégué général de l'ASTP, lors de ce Forum. « Le secteur du spectacle vivant est très important en termes d'emplois, de responsabilité sociale et de rôle de représentation des publics. Pourtant, ce monde connaît une période difficile. Quoi de plus naturel dans ces moments-là pour un groupe de protection sociale de vous protéger », ajoute Patrick Bézier, directeur général d'Audiens.

Céline Roux, responsable du Pôle Prévention du CMB, Philippe Nicolas, directeur du CNV, Marie-José Sallaber, directrice adjointe de l'Irma, Guillaume Prieur, directeur des affaires institutionnelles et européennes de la SACD, et Philippe Mattelon, directeur du service grands comptes de la Sacem, participaient également à l'ouverture de la 6e édition du Forum du SNES.

## « Le MCC s'est montré très réactif à la suite des attentats en créant le fonds d'urgence pour le spectacle vivant » (Jean-Claude Lande)

- « L'année qui s'est écoulée est une année bien triste puisqu'elle a été le témoin de deux attentats qui ont frappé la France et le spectacle vivant. Je souhaite exprimer ma sympathie et exprimer ma solidarité envers les équipes dirigeantes du Bataclan.
- Le ministère de la Culture et de la Communication s'est montré très réactif à la suite des attentats en créant le fonds d'urgence pour le spectacle vivant.
- Voici les principales actions du SNES que nous développons actuellement dans le spectacle vivant :
- Les négociations de l'assurance-chômage des personnels intermittents du spectacle.
  • Nous devons trouver ensemble les solutions qui permettront au régime des annexes 8 et 10 de parvenir à des économies de dépense tout en préservant un régime d'assurance-chômage adapté aux spécificités des intermittents du spectacle.
- Le SNES alerte les pouvoirs publics sur les difficultés de diffusion des spectacles
  • L'État va mettre en place à l'issue de la négociation de l'assurance-chômage un Fonds pour l'emploi mobilisant les sommes consacrées aujourd'hui au différé.
  • Le Fonds pour l'emploi aura pour mission de financer des mesures de soutien à l'emploi direct, qui soient immédiatement perceptibles pour les salariés.
  • Dans le cadre de ce fonds, le SNES porte la nécessité d'améliorer par des aides spécifiques la circulation des spectacles aux distributions nombreuses.
  • La diffusion des spectacles devrait être considérée comme un enjeu primordial et devrait ainsi devenir une priorité pour l'emploi des artistes et des techniciens.

A lire également

6e forum du spectacle vivant du SNES à l'Espace Pierre Cardin (Paris 8e) le 24/03/2016
*Publié le 17/03/2016*

« Le Fonds d'urgence n'est pas adapté à la demande de nos théâtres » (Antoine Masure, ASTP)
*Publié le 23/02/2016*

« Création d'un module de sensibilisation et de prévention au risque terroriste » (O. Duran, SNES)
*Publié le 11/01/2016*

Attentats à Paris : « Les spectacles sont vivants ! » (Acteurs du monde de la musique et du spectacle)
*Publié le 20/11/2015*

Attentats à Paris : « Garder les portes ouvertes pour affirmer les valeurs qui nous animent » (SNES)
*Publié le 16/11/2015*

« Répondre aux évolutions liées à l'émergence du numérique » (Patrick Bézier, Audiens)
*Publié le 15/07/2015*

« 30 à 40 festivals disparaissent tous les ans, mais autant se créent » (Philippe Nicolas, CNV)
*Publié le 29/04/2015*

« L'objectif n'est pas de refaire un CNM comptant une centaine de collaborateurs » (Philippe Nicolas, CNV)
*Publié le 12/01/2015*

La nomination de Philippe Nicolas à la direction du CNV officialisée par décret
*Publié le 04/08/2014*

Assurance-chômage : « Aller au cœur de la réalité économique et sociale » (Patrick Bézier, Audiens)
*Publié le 12/07/2014*

Philippe Nicolas directeur du CNV
*Publié le 10/07/2014*

Jean-Claude Lande réélu président du SNES
*Publié le 26/05/2014*

« Pas une reprise, mais un petit frémissement » (Antoine Masure, délégué général de l'ASTP)
*Publié le 23/04/2014*

« Le spectacle vivant doit se mettre à l'heure du numérique » (Philippe Chapelon, SNES)
*Publié le 01/02/2013*

- Le développement des partenariats public/privé

  • Le SNES demande là encore que les partenariats entre les entreprises du secteur privé et les celles du secteur public soient améliorés.

  • Le SNES propose que le fonds pour l'emploi délivre là encore des aides pour inciter au développement des partenariats public/privé.

- Le SNES poursuit ses travaux afin de faire reconnaître une droit de propriété intellectuelle au producteurs de spectacles.

  • Le SNES et le Prodiss revendiquent la reconnaissance d'un droit de propriété intellectuelle aux producteurs de spectacles.

  • Nous réaffirmons que ce droit de producteur de spectacles, fondamental pour nous à l'ère du numérique, aurait dû être introduit dans la loi LCAP, ce qui ne sera malheureusement pas le cas. Nous regrettons que le ministère n'entende pas notre demande.

- La mise en place d'un crédit d'impôt pour les entreprises de spectacle vivant musicaux ou de variétés

  • Le SNES se félicite de la mise en place d'un crédit d'impôt pour les entreprises de spectacle vivant musicaux ou de variétés

  • Le SNES va porter dans les prochaines semaines une demande auprès des pouvoirs publics d'extension de ce crédit d'impôt aux entreprises d'art dramatique et chorégraphique du secteur d'initiative privée.

- Labellisation des spectacles des adhérents du SNES

  • L'adhérent qui le souhaite peut demander l'attribution du Label spectacle-sens en signant la charte des entrepreneurs adhérents du SNES. »

*Jean-Claude Lande, président du SNES*

## « Notre situation est périlleuse » (Antoine Masure)

- « Le théâtre est la réponse la plus digne, la plus noble, à ce déferlement de haine et de bêtises.
- Le bilan 2015 de l'ASTP est contrasté.
- Le bilan est positif en terme d'activité. Il l'est moins par rapport à la grande fragilisation de l'ASTP.
- J'aimerais que le ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Paris soient conscients de cette fragilisation. Je le dis avec une certaine gravité par rapport à ce que représentent les théâtres en termes d'activité et d'emploi.
- Je n'hésite pas à le dire : notre situation est périlleuse.
- Nous sommes déterminés à défendre le fonds de soutien dont l'efficacité est tout à fait remarquable. »

*Antoine Masure, délégué général de l'ASTP*

## « Le secteur du spectacle vivant est très important en terme d'emplois » (Patrick Bézier)

- « Le secteur du spectacle vivant est très important en terme d'emplois, de responsabilité sociale et de rôle de représentation des publics. Pourtant, ce monde connaît une période difficile. Quoi de plus naturel dans ces moments-là pour un groupe de protection sociale de vous protéger.
- 14 000 artistes et techniciens ont profité au fonds de professionnalisation depuis sa création il y a sept ans.
- Depuis que nous avons récupéré les Congés Spectacles il y a deux ans, nous avons maîtrisé les coûts et cessé la hausse des cotisations.
- L'année 2015 nous a frappé aussi. Quand vous êtes frappés, nous le sommes également. Le groupe a été très affecté par les événements, pas seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan psychologique et social.
- Nous sommes à vos côtés, vous pouvez donc compter sur nous. Ce dialogue permanent entre nous nous permet de construire des réponses sur mesure en protection sociale. »

*Patrick Bézier, directeur général d'Audiens*

## « Trois semaines de visites médicales à Avignon » (Céline Roux)

- « Le CMB est à disposition du secteur du spectacle pour mettre à votre service nos compétences. Cela comprend des visites médiales mais aussi des interventions et des conseils en entreprise.
- Pour la troisième année consécutive, nous organisons trois semaines de visites médicales à Avignon. En 2015, nous avons reçu 220 professionnels à cette occasion.

*Céline Roux, responsable du Pôle Prévention du CMB*

## « Aujourd'hui, le fonds pour le spectacle vivant est de 6,5 M€ »

- « Il s'est passé beaucoup de choses depuis un an, pas pour le meilleur. Nous avons fait beaucoup de choses en 2015, notamment le fonds d'urgence. La réaction a été rapide de la part de la plupart des acteurs de la filière.
- Le travail a été monstrueux de la part des équipes du CNV qui ont eu à faire face à un choc énorme.
- Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises en essayant d'aller très vite pour mettre en place ce fonds. Nous avions à cœur d'agréger le maximum de ressources et de personnes autour de ce fonds. Au départ, il devait être de 4 M€. Aujourd'hui nous sommes à 6,5 M€. C'est une bonne nouvelle mais je ne pense pas que ce soit suffisant.
- Nous avons essayé de faire le pont avec d'autres acteurs. Le fonds a montré la solidarité de l'ensemble des secteurs et des acteurs du spectacle vivant. Nous nous sommes montrés avec un visage uni. Nous devons continuer sur cette lancée.
- Nous sommes ravis d'avoir intégré le CA d'Avignon OFF. »

*Philippe Nicolas, directeur du CNV*

## « L'Irma est aussi un lieu de rencontre » (Marie-José Sallaber)

- « L'Irma est, depuis trente ans, un centre qui informe. C'est aussi un lieu de rencontre, où on peut se mettre en contact.
- Depuis 2007 et 2008, nous avons, avec un rôle de lanceur d'alerte. Nous avons mis le doigt sur le spectacle vivant et les captations à l'heure du web. Depuis 10 ans, beaucoup de choses ont évolué.
- Les professionnels du spectacle vivant se sont emparés des sujets et ont travaillé dessus. »

*Marie-José Sallaber, directrice adjointe de l'Irma*

## « Une bonne politique culturelle est aussi une politique qui aura su générer une génération d'auteurs » (Guillaume Prieur)

- « Sur le projet de loi LCAP, je constate que trois mesures positives concernent le spectacle vivant.
- Dans un premier temps, l'observation du spectacle vivant, la connaissance des chiffres et des statistiques. C'est un sujet sur lequel nous nous sommes battus pendant des années. Ensuite, et il faut s'en réjouir, ce projet de loi a le mérite de rappeler la notion de liberté de création et un certain nombre d'objectifs prioritaires pour le spectacle vivant : le soutien à la création originale d'expression française et la programmation d'auteurs vivants.
- Le troisième sujet concerne la question de la présence des femmes, vrai sujet dans le spectacle vivant. C'est donc une priorité dans le spectacle vivant de tendre vers la parité homme/femme, ce qui est une bonne chose.
- Je souhaite souligner la philosophie qui est la nôtre : une bonne politique culturelle est aussi une politique qui aura su générer une génération d'auteurs. »

*Guillaume Prieur, directeur des affaires institutionnelles et européennes de la SACD*

## « Dans le domaine de la musique, les festivals et les tournées jouent un rôle important » (Philippe Mattelon)

- « En 2015, nous avons enregistré une progression d'événements musicaux sous toutes ses formes, à savoir 140 000.
- Dans le domaine de la musique, les festivals et les tournées jouent un rôle important.
- La Sacem a contribué au fonds d'urgence. Nous sommes aussi là pour vous accompagner à travers notre politique d'actions culturelles. »

*Philippe Mattelon, directeur du service grands comptes de la Sacem*

# Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

**• Le Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles représentent :**

- près de 200 entreprises, principalement des entrepreneurs de spectacles des 2° et de 3° catégories (SA, SARL, associations...)
- 15 000 représentations par an
- 150 M€ de chiffre d'affaires

• **Président :** Jean-Claude Lande, depuis septembre 2012

• **Vice-présidents :**

- Colette Cohen : Section Théâtre
- Gilbert Coullier : Section Variétés

• **Délégué général :** Philippe Chapelon

• **Contact :** Chrystèle Jongenelen, chargée de communication

---

**Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles**
48 Rue Sainte-Anne
75002 Paris - FRANCE
Téléphone : 01 42 97 98 99

vCard | meCard | .vcf

VCARD

*Consulter la fiche dans l'annuaire*

Fiche n° 85, créée le 27/09/13 à 13:23

news tank culture

*Article reproduit avec l'aimable autorisation de News Tank Culture*
*http://culture.newstank.fr/ ©2016 NTC*



# Crédit d'impôt : « L'élargissement au théâtre donnerait un coup de pouce au secteur » (Ph. Chapelon)

Paris - Publié le mardi 22 novembre 2016 à 11 h 26 - Interview n° 81120

« Nous demandons aujourd'hui que l'élargissement du crédit d'impôt spectacle au théâtre soit inscrit dans la loi de finances rectificative 2017 », déclare Philippe Chapelon, délégué général du SNES, à News Tank le 22/11/2016. « Très sincèrement, nous ne comprenons pas pourquoi le théâtre, identifié comme un secteur ayant besoin d'aide, n'entre pas pour l'heure dans le dispositif. L'État ne peut évidemment pas subventionner toutes les petites compagnies, mais leur donnerait en revanche un formidable coup de pouce avec cet élargissement », poursuit-il.

La mesure, dont le coût pour l'État est évalué à 3 M€ par le SNES, permettrait notamment « d'accompagner les jeunes producteurs et compagnies dans leurs prises de risque et de soutenir les spectacles les plus fragiles ».

Philippe Chapelon répond aux questions de News Tank.

**» Vous demandez l'élargissement au théâtre du crédit d'impôt spectacle, qui s'applique aux secteurs des musiques actuelles, des variétés et du lyrique depuis le 09/09/2016. Pour quelles raisons ?**

Cet élargissement du crédit d'impôt permettrait d'accompagner les jeunes producteurs et compagnies dans leurs prises de risque, de soutenir les spectacles les plus fragiles et d'améliorer la production et la diffusion. Je précise que nous demandons simplement un élargissement au théâtre, avec les mêmes critères que ceux qui figurent actuellement dans le crédit d'impôt spectacle. Nous souscrivons tous à l'objectif qu'il défend, à savoir le soutien aux artistes en développement, critère principal du mécanisme.

*« Nous demandons simplement un élargissement au théâtre, avec les mêmes critères que ceux qui figurent actuellement dans le crédit d'impôt spectacle*

Lorsque l'on voit le nombre de spectacles qui peuvent être joués en Avignon, souvent de petits spectacles initiés par des compagnies en début de carrière, il est évident que l'élargissement du crédit d'impôt aurait un effet sur la professionnalisation et la structuration du secteur. Il permettrait de développer de l'emploi nettement moins précaire que cela peut-être le cas actuellement.

Enfin, notre demande me semble d'autant plus légitime qu'il est fréquent que les producteurs qui présentent des spectacles d'humour, éligibles au crédit d'impôt « variété », et de théâtre soient les mêmes.

**» Le SNES indique que les spectacles produits et emmenés en tournée génèrent 30 ou 50 représentations là où ce chiffre se situait entre 70 et 100 auparavant. Quel serait l'effet levier d'un tel crédit d'impôt sur la production de la diffusion dans le secteur ?**

Nous n'avons pas de projections chiffrées et précises sur l'impact d'un tel mécanisme. Mais il est certain que le crédit d'impôt permettrait d'alléger le prix des spectacles et que leur diffusion s'en trouverait de facto améliorée.

*« Le crédit d'impôt permettrait d'alléger le prix des spectacles et leur diffusion s'en trouverait de facto améliorée*

Ce que nous avons chiffré, en revanche, c'est le coût de cet élargissement du crédit d'impôt au théâtre, par le biais d'une étude d'impact réalisée à partir des chiffres de l'ASTP et de la SACD : 3 M€. Autant dire une goutte d'eau dans le budget du Gouvernement. Cet élargissement dépendra donc simplement d'une volonté politique : celle d'ajouter une ligne au texte pour ouvrir le mécanisme au théâtre.

**» Quel écho reçoit votre demande ?**

Nous nous sommes adressés aux cabinets du Premier ministre et du ministère de la Culture et de la Communication ainsi qu'à l'Élysée. Notre demande est entendue et comprise, mais aujourd'hui, nous n'avons plus vraiment de nouvelles. Nous demandons aujourd'hui que cet élargissement soit inscrit dans la loi de finances rectificative 2017.

Très sincèrement, nous ne comprenons pas pourquoi le théâtre, identifié comme un secteur ayant besoin d'aide, n'entre pas pour l'heure dans le dispositif du crédit d'impôt. L'État ne peut évidemment pas subventionner toutes les petites compagnies, mais leur donnerait en revanche un formidable coup de pouce avec cet élargissement.

**À lire également**

SNDTP : souhait d'un crédit d'impôt « pour l'ensemble des disciplines du spectacle » en plus du Fonpeps
*Publié le 05/10/2016*

« Tel que proposé, le crédit d'impôt est éloigné du dispositif dont nous avons besoin » (L. Gaurichon)
*Publié le 05/10/2016*

Crédit d'impôt spectacle : « 14 M€ qui soutiendront le secteur sur trois années » (MCC)
*Publié le 09/09/2016*

Le décret relatif au crédit d'impôt « spectacle musical » publié au JO, lyrique et humour inclus
*Publié le 09/09/2016*

## Philippe Chapelon

*Consulter la fiche dans l'annuaire*

| Parcours | Depuis | Jusqu'à |
|---|---|---|
| **Les Congés Spectacles**<br>Président du conseil d'administration | Juin 2014 | - |
| **Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles**<br>Délégué Général | Décembre 1996 | - |

Fiche n° 478, créée le 25/10/13 à 22:20 - MàJ le 16/06/16 à 10:11

## Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

snes le spectacle est vivant

• **Le Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles représentent :**
- près de 200 entreprises, principalement des entrepreneurs de spectacles des 2° et de 3° catégories (SA, SARL, associations...)
- 15 000 représentations par an
- 150 M€ de chiffre d'affaires

• **Président :** Jean-Claude Lande, depuis septembre 2012

• **Vice-présidents :**
- Colette Cohen : Section Théâtre
- Gilbert Coullier : Section Variétés

• **Délégué général :** Philippe Chapelon

• **Contact :** Chrystèle Jongenelen, chargée de communication

**Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles**
48 Rue Sainte-Anne
75002 Paris - FRANCE
Téléphone : 01 42 97 98 99

vCard | meCard | .vcf

VCARD

*Consulter la fiche dans l'annuaire*

Fiche n° 85, créée le 27/09/13 à 13:23